



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Groupe Crédit Immobilier de France poursuit avec succès ses opérations de restructuration

Rappel : détenu par 53 SACICAP (Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêts Collectifs pour l'Accession à la Propriété), le Crédit Immobilier de France (CIF) est un groupe financier centenaire, spécialisé dans l'accession à la propriété des ménages modestes. La remise en cause de son modèle de refinancement l'a conduit à solliciter en 2012 la garantie de l'Etat. Cette dernière lui fut accordée à titre définitif en 2013, avec l'aval de la Commission européenne, à la condition que le CIF cesse toute production nouvelle de crédits et qu'il s'engage dans un plan de résolution ordonnée organisant sa gestion extinctive à l'horizon 2035. Après une période de fortes tensions entre les parties prenantes (sept. 2012 – mai 2015), l'arrivée d'un nouveau directeur général a permis d'apaiser la situation, de restaurer la confiance et de relancer la dynamique de mise en œuvre du plan.

Paris, le 15 février 2017 – Le Groupe Crédit Immobilier de France annonce que sa filiale CIF Euromortgage (CIF€) a diffusé ce soir à 18h00 un communiqué sur les différentes places financières européennes concernées, pour informer les investisseurs de la bonne fin d'une importante opération de restructuration.

Cette opération a consisté à simplifier radicalement le mode de refinancement du Groupe en démantelant le fonds commun de titrisation CIF ASSETS qui s'interposait jusqu'alors entre le CIF et sa filiale CIF€. Jérôme Lacaille, le directeur général du Groupe, indique que « *réalisée avec près de 11 mois d'avance par rapport au calendrier prévu par la réglementation, cette opération offre un nouveau signal positif quant à la capacité du CIF à mener à bien l'ensemble du processus de sa résolution ordonnée.* »

La bonne fin de cette opération constitue une étape importante de la restructuration du CIF pour les raisons suivantes :

- Elle est d'une grande envergure : avec un volume de créances de l'ordre de 25 milliards d'euros en 2013, CIF ASSETS était le plus gros fonds commun de titrisation de créances immobilières de la place financière de Paris ;
- Inédite en France, cette opération était particulièrement complexe puisqu'elle supposait la reprise en comptabilité des événements de crédit spécifiques à chacune des quelque 200.000 lignes de créances concernées ;
- Elle revêtait enfin une importance singulière dans le cadre de la résolution ordonnée du CIF puisque sa réalisation était imposée pour la fin de l'année 2017 par la réglementation applicable à CIF€, la société de crédit foncier portant les émissions sécurisées du Groupe.

Pour Jérôme Lacaille, « *le succès de cette opération inédite en France, attesté par la confirmation de la notation (Aa2/AA) attribuée par les agences de notation Fitch et Moody's aux obligations émises par CIF€, témoigne de l'excellence opérationnelle et du haut niveau de compétence et d'engagement des équipes du CIF.* »

www.creditimmobilierdefrance.fr

Contact : Caroline Verstaen, Responsable Communication

Tél. : 01 70 91 38 61 – caroline.verstaen@creditimmobilierdefrance.com